



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 23 JUILLET 2022

Date de convocation 19/07/2022	
Date d'affichage 19/07/2022	
Nombre de conseillers	
En exercice :	14
Présents :	4
Votants :	

Le 23 juillet deux mil vingt-deux, à 9h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

Présents :

M. BRULE Philippe, Mme CHARLET Viviane, M. DEGEITERE Ulysse,

Absents Excusés :

Mme MOREL WARE Gaëlle, qui a donné pouvoir à M. DEGEITERE Ulysse,
M. KALWAK Johnny, qui a donné pouvoir à M. BRULE Philippe
M. VALLEE Gérard, qui a donné pouvoir à M. RIBIERE Jean-Paul

Absents :

M. CRETAIN Thomas - M. RIBIERE Jean-Paul – M. DELENCLOS Gérard – M. NDJIKESSI Thierry – Mme DJIDEL Khaoukha – Mme ROSSIGNOL Corinne – M. LECOCQ Nicolas

Désignation du secrétaire de séance : Mme Viviane CHARLET

Mme Viviane CHARLET est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente (article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales). Ce principe impose que plus de la moitié des conseillers municipaux en exercice assistent aux réunions du conseil pour que celui-ci puisse valablement délibérer. Si tel n'est pas le cas, l'alinéa 2 de l'article précité indique que si après une première convocation régulièrement faite ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Madame Le Maire constate que le quorum n'est pas atteint – La réunion de Conseil Municipal se trouve annulée. Madame Le Maire précise qu'une nouvelle convocation sera transmise.

La séance est levée à 9h15

Le Maire,
Brigitte COCHET

